



Arrêté du Maire

N° 2025-40

Objet : Autorisation d'ouverture au public du Magasin
« CENTRAKOR » – ZAC de la Capucière

Accusé de réception en préfecture
034-213400310-20250602-22062025-AR
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Le Maire de Bessan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et la circulaire du 22 juin 1995 relative aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016-I-1015 du 3 octobre 2016 portant modification et renouvellement de la commission d'arrondissement de Béziers pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté municipal en date du 13 décembre 2024 autorisant les travaux décrits dans l'autorisation de travaux n°34.031.24. K0002 au nom de PEREZ & CO (Etablissement CENTRAKOR) représenté par Loïc CARDOSO, située ZAC de la Capucière à Bessan ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'étude de projet en date du 3 décembre 2024 par la commission d'arrondissement de Béziers contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH de l'autorisation d'urbanisme n°34.031.24 K0002 ;

Vu l'avis favorable de l'étude de projet en date du 24 octobre 2024 de la commission d'arrondissement de Béziers pour l'accessibilité aux personnes handicapées de l'autorisation de travaux n°34.031.24 K0002 ;

Vu l'avis favorable à l'ouverture au public suite à la visite réception travaux préalable en date du 26 mai 2025, validée en séance plénière du 27 mai 2025 de la commission de sécurité d'arrondissement de Béziers contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et IGH ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'établissement dénommé « CENTRAKOR » de type principal M et de catégorie 3 sis ZAC de la Capucière, Route de Saint Thibéry à Bessan est autorisé à ouvrir au public.

Article 2 : Les prescriptions mentionnées dans le procès-verbal de visite de la commission de sécurité du 27 mai 2025 devront être réalisées.

Article 3 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Article 4 : Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en est de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Groupement de la Gendarmerie de Marseillan, ainsi que l'exploitant de l'établissement susvisé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bessan, le 02 JUIN 2025
Le Maire,
Stéphane PÉPIN-BONET



Notification effectuée le

cardoso loc 03/06/25



M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



Mairie de Bessan

Place de l'Hôtel de Ville, CS 20001 • 34550 Bessan • Tél: 04 67 00 81 81 • Fax: 04 67 77 41 73 • mairie@bessan.fr • www.bessan.fr